



## INTERPELLER ET PUIS QUOI ? L'interpellation citoyenne sans réponse concrète ne sert à rien

**Interpeller les élus communaux dans leur arène politique ? C'est possible.** Mais le peu de réussite de l'interpellation citoyenne au conseil communal démontre deux choses : la procédure trop contraignante pour se faire entendre et la quasi-impossibilité d'influer sur les décisions découragent les citoyens.

• Alain WOLWERTZ

Le conseil communal est le niveau de pouvoir politique le plus proche du citoyen, entend-on régulièrement. Mais le citoyen a-t-il pour autant quelque chose à dire à ses élus communaux sur la manière dont ils mènent leur politique une fois son bulletin de vote déposé dans l'urne ?

Depuis 2012, un décret wallon a modifié le Code de la démocratie locale pour donner le droit aux Wallons d'interpeller le collège communal en séance publique du conseil communal. Une obligation pour les Communes qui ont donc dû intégrer ce droit d'interpellation dans leur règlement d'ordre intérieur. Mais, à l'heure où on réclame plus de transparence, une meilleure gouvernance et la participation citoyenne, cet outil est-il efficace et suffisant ?

### UN CADRE TROP ÉTROIT

Il n'existe pas de données statistiques qui centralisent le nombre d'interpellations citoyennes. Mais tous les interlocuteurs qui s'intéressent à la question affirment que, à l'exception de quelques Communes, cette possibilité donnée aux citoyens est utilisée de façon très marginale.

La faute à qui ? D'abord à un cadre trop procédural et restrictif : demande écrite

dans un délai imparti, intervention et réplique minutées, obligation de formuler des questions à portée générale, questions qui ne constituent pas des demandes de documentation, etc. Certaines Communes y ajoutant d'autres conditions « dissuasives » comme l'envoi de l'objet de l'interpellation par recommandé, par exemple.

Du coup, plutôt que d'entamer un tel parcours réglementaire pour pouvoir aller se frotter à des politiques rodés au débat, le citoyen préfère se tourner vers une permanence sociale plus informelle du bourgmestre ou d'un échevin. Ce qui arrange aussi certains élus...

« Ce droit d'interpellation, c'est un peu un marteau pour écraser les mouches. C'est trop procédural et c'est plus une partie de ping-pong qu'un vrai débat qui déboucherait sur quelque chose de concret », indique Stéphane Vanden Eede, qui pilote le projet de participation citoyenne « Enragez-vous » pour la Coordination éducation permanente en Brabant wallon (voir plus loin).

### D'ABORD ÊTRE INFORMÉ

Et pourtant : « Il est essentiel d'impliquer les citoyens dans la vie politique locale. Ils ne doivent pas être considérés comme de simples électeurs mais plutôt comme de véritables

acteurs de leur commune. [...] Le renforcement de la participation citoyenne y contribuera indéniablement », affirme la ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue. Comment ? La ministre parie sur le Programme stratégique transversal (PST) qui, après une expérience pilote entamée en 2012 dans 24 communes, sera obligatoire pour toutes dès la prochaine législature. En gros, le PST est un mode de gouvernance locale qui implique un processus d'évaluation des politiques communales et une meilleure communication avec les citoyens.

### INFLUENCER ANTICIPATIVEMENT

Or, pour les défenseurs de plus de participation citoyenne, l'information est effectivement un point clé : pour interpeller et participer, il faut avoir l'information qui met en capacité de le faire. « Rendre le mécanisme d'interpellation plus souple, permettre un vrai débat en y incluant tant la majorité que l'opposition serait une bonne chose, indique à ce propos Laurence Dooms, coordinatrice pour les politiques communales chez Ecolo. Mais ce qu'il faut aussi c'est plus de transparence sur les dossiers, en les publiant sur le web par exemple. »

Et si la méthode ultime pour réenchanter la politique communale

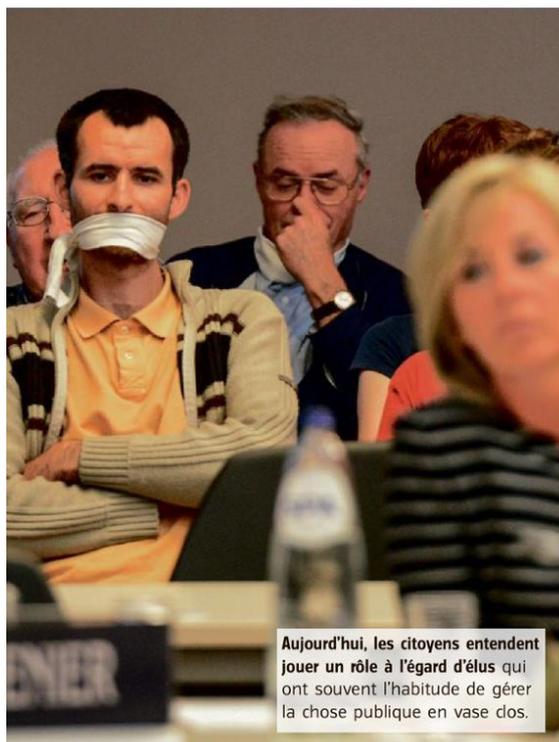
auprès des citoyens était une forme d'« interpellation anticipative » ? Comme c'est en quelque sorte le cas dans les 27 communes du Brabant wallon où la Coordination éducation permanente mène un projet de participation citoyenne préélectoral appelé « Enragez-vous ! »

Pendant trois mois, les habitants sont consultés sur ce qui fonctionne bien dans leur commune et sur les défis à y relever.

De ce gigantesque brainstorming citoyen, des thématiques sont dégagées au sujet desquelles des sessions de vote sont organisées dans des lieux publics (gares, maisons des jeunes, etc.) et dont les résultats seront communiqués aux candidats aux communales.

« C'est le citoyen qui a mis les balises sur les politiques à mener et on demande aux politiques de se positionner pendant la campagne », indique Stéphane Vanden Eede. Après les élections, une évaluation du processus sera réalisée sur base des déclarations de politique générale des nouvelles majorités. Une façon originale et informelle pour les citoyens de faire de la participation directe et concrète tout en marquant ensuite leurs élus à la culotte. ■

# Les citoyens qui veulent secouer les élus



Aujourd'hui, les citoyens entendent jouer un rôle à l'égard d'élus qui ont souvent l'habitude de gérer la chose publique en vase clos.

## LA PARTICIPATION EN TROIS LEÇONS

### À Tournai, « Les jeunes donnent de la voix »

Lancé à la charnière 2012-2013, le collectif « Les jeunes donnent de la voix » s'est imposé, par son dynamisme, son efficacité, et aussi son sens de la mesure, comme représentant légitime de la jeunesse locale. À l'époque, aux états généraux de la culture, il y avait un thème « jeunes », mais pas un jeune à la table. Deux étudiants en communication de la HêlHa se présentent. On leur donne la parole ? Ils la prennent. Johakim Chajja (photo) et Remy Bauwens créent un groupe Facebook. Une question simple : « Qu'est-ce qui vous manque à Tournai ? » Mille réponses. Autour du duo de base, une équipe se structure. Passe les thèmes en revue. Sonde la jeunesse sur le net et sur le terrain. Compile les



EdA - 4078018609

données, rédige des recueils d'idées. Tout est lu, amendé, validé auprès de multiples jeunes et associations. Des rencontres sont provoquées avec le pouvoir en place. « Les jeunes donnent de la voix » montrent maturité et fermeté. Ils sont à la manœuvre pour la création participative d'un

skatepark, d'un mur d'expression, d'une salle de répétition (ils galèrent encore pour le studio). À l'approche des communales, ils sortent « le manifeste de la jeunesse tournaisienne » qui relève les avancées et énonce les propositions concrètes tous azimuts, y compris l'emploi (ex. intégration de jeunes travailleurs et clauses sociales). De jeunes politiciens de tous bords ont été associés à la réflexion. Le 20 avril, un questions-réponses télévisé réunira ceux-ci et, cette fois, les têtes de liste. Tous seront invités à se positionner par rapport à la parole de jeunes citoyens portant les aspirations des deux mille autres qui « en donnant de la voix » ont pris part à cette aventure collective inédite. **G. E.**

### À Malmedy, les gens voulaient intervenir

À Malmedy, cela fait déjà 35 ans que le public est invité à prendre la parole lors du conseil communal. C'est la séance questions-réponses, qui se déroule juste après la séance publique. Cette singularité a été instaurée par Robert Denis, bourgmestre libéral de 1983 à 2006. « Nous sortions d'une majorité PSC. Et comme il y avait beaucoup de rififi au conseil communal, je sentais que les gens étaient parfois frustrés de ne pas pouvoir intervenir », dit-il. Le conseil décide alors de donner la parole au public. « C'était surtout l'occasion pour le citoyen d'exprimer son sentiment quant à certaines décisions. » À l'époque, le succès est au



Caroline Bauwens

rendez-vous. À chaque conseil, ce sont 30 à 40 personnes qui viennent observer les joutes verbales entre les partis réunis autour de la table. Aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus d'opposition, les trois partis en présence ayant formé une coalition, les échanges sont

moins animés mais le public continue à venir. Certes, en moindre nombre. « Nous avons parfois des groupes qui viennent, lorsque les points du jour concernent l'un ou l'autre village ou certaines problématiques plus sensibles. Et puis, nous avons nos habitués », commente Jean-Paul Bastin, le bourgmestre en place (Alternative) et ex-député cdH. Qui précise que la seule règle à respecter pour le public est d'intervenir sur des points débattus au conseil. « C'est un bel outil de démocratie qui permet que cela ne soit pas seulement tous les six ans que les citoyens puissent interpellier le politique. Cette interaction est très positive. » **C. B.**

## DÉMOCRATIE DIRECTE

### Mons propose, Mons dispose

À Mons, ville de 95 000 habitants, il n'y a pas eu plus d'une dizaine d'interpellations citoyennes depuis le début de la législature. Le conseiller communal de l'opposition MR, Florent Dufrane, y voit une certaine crainte des citoyens à affronter en public un collège qui, faut-il le rappeler, est quand même présidé par un ancien Premier ministre. Le conseiller a donc proposé une motion dans le but d'étendre la possibilité de l'interpellation citoyenne par un mécanisme d'interpellation en ligne. Le principe ? Les interpellations citoyennes et les réponses du collège seraient publiées sur le site internet de la Ville, ce qui dispenserait les citoyens d'un déplacement aux séances du conseil communal et, surtout, d'une prise de parole en public qui en impressionne certains. Mais Florent Dufrane souhaite aussi dépasser le cadre de l'interpellation pour développer la participation citoyenne. C'est l'autre volet de sa proposition : les Montois pourraient, via une pétition qui rassemblerait un nombre défini de signatures,



faire des propositions concrètes du ressort de la politique communale. Ces propositions devraient obligatoirement être débattues au conseil et soumises au vote. Si celui-ci est négatif, le dispositif proposé prévoit alors une consultation populaire sur la proposition. Si 10 % des Montois y participent et que la proposition est validée, cela obligerait les autorités communales à concrétiser la proposition ou, si elles refusent, à se justifier par « des motifs sérieux ». Ce processus de démocratie quasi directe a-t-il des chances de passer la rampe d'un vote de la majorité montoise ? Dans le climat délétère entre MR et PS, c'est peu probable. **A. W.**

### Sombreffe : s'adresser au conseil en faisant campagne

Le 14 octobre, le parti DéFI enregistrera ses premiers résultats au niveau communal à Sombreffe, avec l'espoir de décrocher l'un ou l'autre siège à la table du conseil communal pour la prochaine législature. Mais quand on débarque dans une commune, il faut essayer de se faire entendre, de montrer qu'on existe. Les futurs candidats de DéFI ont trouvé une solution. Depuis 2015 et la création officielle de la section locale, il ne se passe pas un conseil communal sans que Marc Laloux ou Daniel Daube (ou les deux), respectivement président et trésorier de DéFI Sombreffe, n'interrogent le collège via le mécanisme de l'interpellation citoyenne.



EdA - 301867298

Constitué en ASBL, le parti DéFI contourne donc ainsi la problématique de la nature politique de ces interventions. Marc Laloux et Daniel Daube ne sont pas des novices et savent très bien qu'ils sont dans le collimateur du collège et

respectent donc scrupuleusement toutes les conditions nécessaires à la recevabilité de leurs interpellations. Les sujets abordés sont du tout-venant : du problème de voiries à la perturbation d'oiseaux nicheurs, en passant par les zones de secours et de police qui plombent les finances communales. Il arrive même que les orateurs posent une question en connaissant déjà la réponse. Si le but est avant tout de montrer que DéFI existe et sera là en octobre, il faut tout de même admettre que, contrairement à certains conseillers autour de la table à Sombreffe, DéFI est physiquement et oralement présent à chaque conseil. **C. D. B.**